



INFIRMIERS AU CASVP : ET SI ON LEUR DONNAIT ENFIN LES MOYENS D'EXERCER LEURS COMPÉTENCES ?

Les textes évoluent : Les infirmières et infirmiers peuvent désormais réaliser des consultations infirmières, prescrire de nombreux dispositifs médicaux, certains médicaments, des examens biologiques et assurer davantage d'actes de prévention.

Pendant ce temps, au CASVP...

Les établissements sont confrontés à une **pénurie de médecins**, à **des difficultés de recrutement** et à un **recours croissant à l'intérim médical**, dont le coût peut atteindre plus de 1 000 € par journée, selon les situations.

Pourtant, les compétences reconnues aux infirmiers **restent insuffisamment utilisées**.

L'UNSA refuse ce statu quo.

Valoriser les compétences infirmières, **ce n'est pas remplacer les médecins**.

C'est permettre :

- **Une prise en charge plus rapide des résidents ;**
- **Une meilleure continuité des soins ;**
- **Une diminution des délais d'intervention ;**
- **Une meilleure utilisation des ressources médicales disponibles ;**
- **Une véritable reconnaissance de l'expertise infirmière.**

L'UNSA demande au CASVP :

- ✓ la mise en œuvre rapide des nouvelles compétences infirmières prévues par la réglementation ;
- ✓ des protocoles clairs permettant leur exercice en toute sécurité ;
- ✓ les formations nécessaires pour les professionnels concernés ;
- ✓ une organisation des soins adaptée aux réalités des établissements ;
- ✓ une véritable reconnaissance des nouvelles responsabilités confiées aux infirmières et infirmiers.

Le CASVP doit faire confiance aux compétences infirmières, c'est améliorer la qualité des soins, renforcer l'attractivité des métiers et garantir un meilleur accompagnement des usagers.

L'UNSA agit pour des professionnels reconnus et des établissements qui disposent enfin des moyens de répondre aux besoins du public.

03-08-2026